RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Centre National de la Propriété Forestière

VENEZ DECOUVRIR

La Sylviculture mélangée à couvert continu : exemples tarnais

Le vendredi 9 septembre 2022

La **sylviculture à couvert continu** est basée sur une approche globale et multifonctionnelle. Elle cherche à accompagner les processus naturels pour optimiser la production biologique des forêts, en la concentrant sur les arbres de meilleure qualité, sans perturbations brutales du milieu grâce à des interventions légères et fréquentes.
Cette approche est basée sur le « **traitement irrégulier »** des peuplements. **Elle s'affranchit des coupes rases.**

Cette sylviculture est mise en pratique depuis 60 ans en forêt de Bouscadié (Tarn). Tous les 10 ans, sont collectées des données d'inventaire sur la propriété. Elles fournissent de nombreux enseignements pour la conduite des peuplements et permettent de mettre en relief les divers points de vigilance que le forestier doit observer.

10h : Accueil (*Le Vintrou, voir plan au verso*)

10h15 : Présentation des **principes de base de la «sylviculture à couvert continu» et du traitement irrégulier**

10h45 : Visite commentée de mise en œuvre de la sylviculture à couvert continu dans un peuplement de douglas de 45 ans.
- *Les points clés de l'opération (1ère coupe d'irrégularisation)*
- *Un chantier exemple suivi dans le temps*

12h : Repas servi à l'auberge du Rialet (prévoir 18 €)

14h : Visite de la forêt de Bouscadié. Retour d'expérience sur 60 ans de gestion en sylviculture à couvert continu.

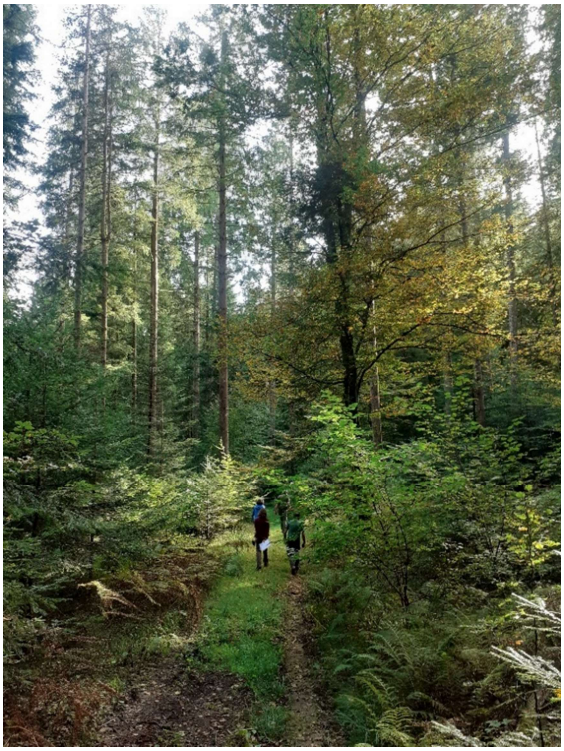

Journée gratuite et ouverte à tous. Renseignements auprès du :

Centre Régional de la Propriété Forestière **Antenne de l'Hérault**
@ : jean-michel.dorazio@cnpf.fr – Jean-Michel D'Orazio : 06.80.44.88.66

et INSCRIPTION NECESSAIRE avant le lundi 5 septembre. Toute inscription après cette date ne pourra pas être prise en compte pour des raisons de logistique auprès du restaurateur.

Le CRPF est un établissement public qui conseille et informe gratuitement les propriétaires particuliers pour la bonne gestion de leurs parcelles boisées

« Ce document vous a été adressé sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées. »

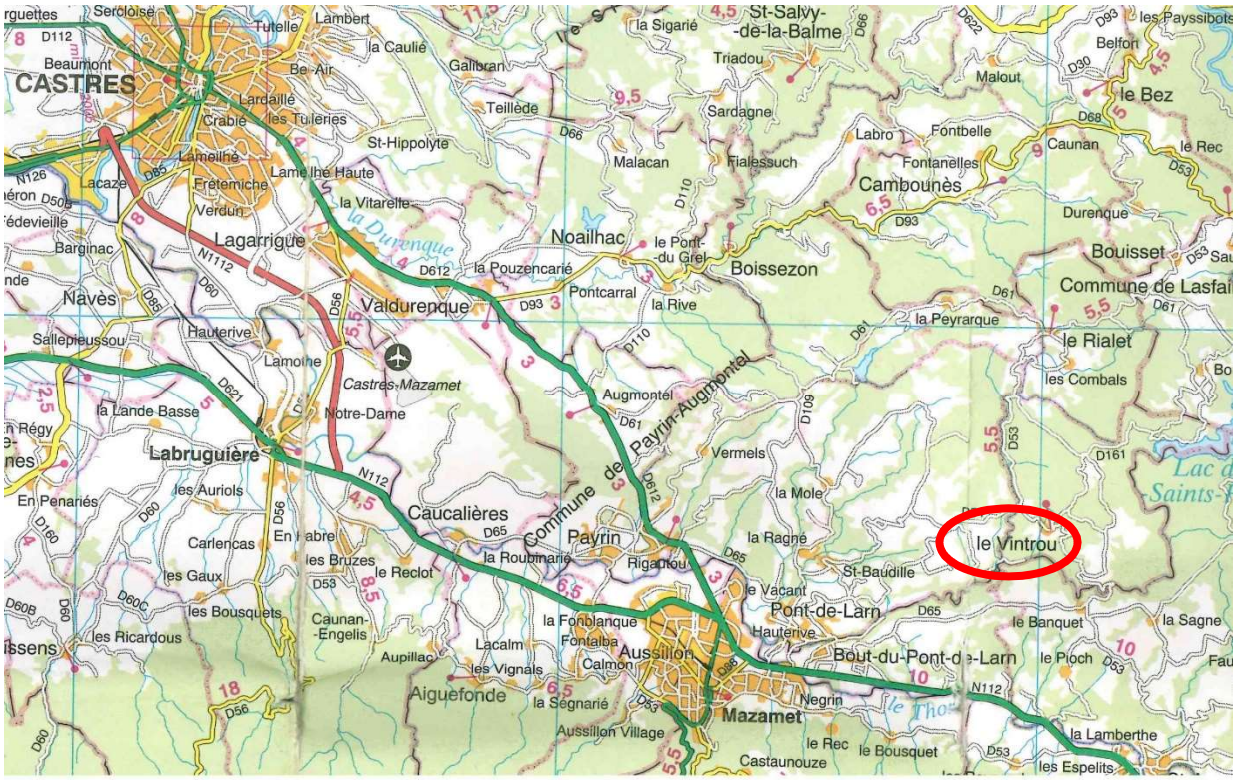
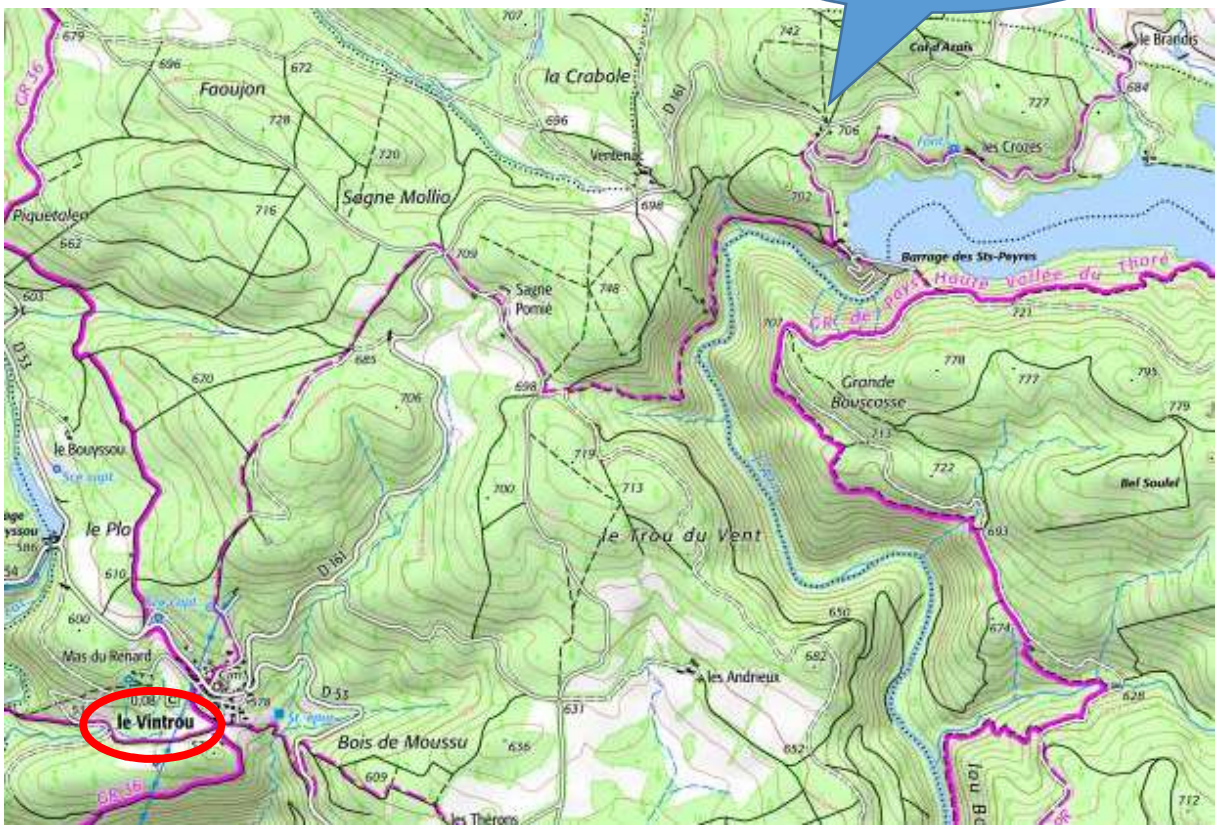
RV à 10h au carrefour
qui mène au barrage
de Saints Peyres